



# Actualité Fiscale 2026



*L'avis d'ORCOM*

19 mars 2026



1

## Présentation ORCOM

2

## ORCOM VOUS OUVRE DES TERRITOIRES D'OPPORTUNITÉS ET ÉCLAIRE VOS CHOIX

Axé sur le conseil au dirigeant, ORCOM développe ses marques dans un écosystème qui conjugue expertise métier et innovation pour accompagner la croissance et créer de la valeur dans un monde ouvert.



Travailler dans un monde ouvert, c'est gagner des opportunités de développement et de croissance que l'on soit une entreprise, une association ou une collectivité. Mais c'est aussi se confronter à la nécessité d'adapter son organisation et de transformer ses pratiques.



## LA COMPLÉMENTARITÉ DE NOS ÉQUIPES

### COMPÉTENCE DE HAUT NIVEAU ET PLURIDISCIPLINARITÉ À VOTRE SERVICE

ORCOM se construit  
autour de valeurs  
humaines fortes :

- ▶ L'attention
- ▶ La réactivité
- ▶ L'indépendance
- ▶ La sécurité
- ▶ La solidarité
- ▶ Le pragmatisme



**1650**  
collaborateurs



**96**  
associés



**55**  
sites en France  
*+ 10 à l'international*



**30 500**  
clients



**160 M€**  
chiffre d'affaires

## UNE IMPLANTATION NATIONALE SE DÉVELOPPER AU PLUS PRÈS DE VOUS

Grâce à nos 6 marques complémentaires réparties sur 55 sites en France, ORCOM est au plus près de ses clients dans une démarche de simplicité et de proximité.



### Orléans (Siège)

Paris  
Blois  
Montargis  
Villemandeur  
Sully-sur-Loire  
Fontainebleau  
Melun-Sénart  
Besançon  
Tours  
Dijon  
Chartres  
Agen  
Saint Quentin en Yvelines  
Valenciennes  
Remiremont  
Charmes  
Saint-Dié  
Épinal  
Nancy

La Défense  
Cahors  
Nantes  
Vannes  
Lorient  
Hennebont  
Quimper  
Brest  
Morlaix  
Rostrenen  
Carhaix  
Gourin  
Redon  
Chemillé  
La Roche sur Yon  
Cayenne  
Montgeron  
Troyes  
Bar-sur-Seine  
Sens



### Tours (Siège)

Paris  
Orléans  
Chartres  
Blois  
Bourges  
Châteauroux  
Châtellerault  
Niort  
Poitiers  
La Rochelle  
Romorantin  
Bordeaux  
Quimper  
Nantes  
Vierzon



### Grenoble (Siège)

Paris



Paris – La Défense  
(Siège)



Paris (Siège)



Paris  
Tours  
Montargis  
Orléans

Toutes nos coordonnées  
sur [www.orcom.fr](http://www.orcom.fr)

# Implantations à l'international

Vous aider à conquérir le monde

Dans un environnement mondial en perpétuel mouvement, ORCOM accompagne ses clients dans leur développement à l'international avec une approche « glocale » - Penser global, agir local, grâce à ses 10 sites à l'international.

## États-Unis



**60 consultants**

Une équipe franco-américaine répartie entre **New York, Miami, Boston, Los Angeles et San Francisco.**

## Angleterre



**30 consultants**

Une équipe spécialiste de la modélisation financière implantée à **Londres.**

## Chine



**+70 consultants**

Un pôle juridique dédié et des compétences reconnues de **Hong Kong, à Shanghai en passant par Pékin, Canton.**



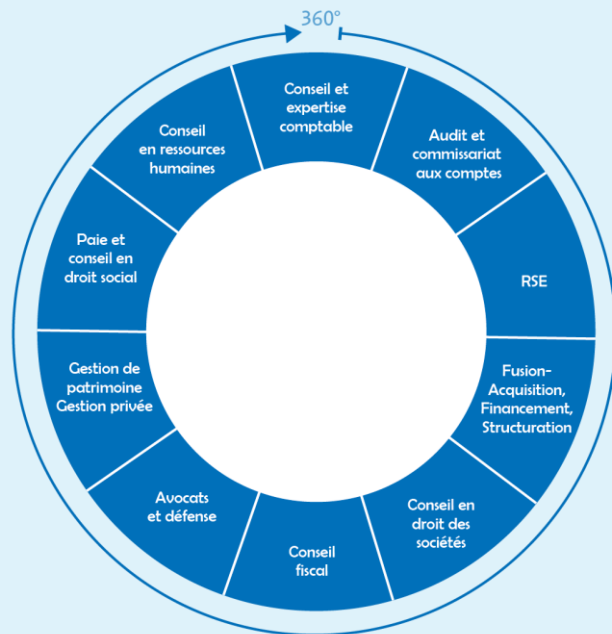
**DES ÉQUIPES MULTILINGUES**

**UN MAILLAGE NATIONAL  
ET UNE COUVERTURE  
INTERNATIONALE**

**UN SERVICE INTÉGRÉ POUR  
VOUS AIDER À CONQUÉRIR  
DE NOUVEAUX TERRITOIRES**

# LA COMPLÉMENTARITÉ DE NOS EXPERTISES

## UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR CHAQUE MOMENT CLÉ



### CONSEIL ET EXPERTISE COMPTABLE

Établissement des comptes annuels  
Consolidation  
Gestion  
Organisation & contrôle interne  
SI et transformation digitale  
Outsourcing

### AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES

Commissariat aux comptes  
Audit contractuel  
Examen contrôle interne  
Audit social  
Audit juridique  
Audit fiscal  
Audit IT

### RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Diagnostic et accompagnement à la stratégie RSE  
Audit et certification  
Statut des entreprises à mission

### FUSION-ACQUISITION, FINANCEMENT, STRUCTURATION

Cession d'entreprise  
Acquisition d'entreprise  
Financement et structuration  
Modélisation financière

### CONSEIL EN DROIT DES SOCIÉTÉS

Acquisition / Cession  
Restructuration  
Vie des entreprises  
Fonds de commerce / Baux

### CONSEIL FISCAL

Fiscalité des entreprises  
Fiscalité des particuliers  
Fiscalité locale  
Fiscalité internationale  
Assistance aux contrôles fiscaux

### AVOCATS ET DÉFENSE

Droit social  
Droit commercial  
Droit fiscal  
Droit des sociétés

### GESTION DE PATRIMOINE GESTION PRIVÉE

Statut du dirigeant  
Fiscalité personnelle  
Retraite  
Gestion patrimoniale  
Private equity

### PAIE ET CONSEIL EN DROIT SOCIAL

Audit paie  
Etablissement des paies et charges sociales - SIRH  
Coffre-fort électronique  
Assistance aux contrôles  
Audit social  
Gestion du personnel  
Contrat de travail et rupture  
Intéressement et participation  
Comité social et économique  
Restructuration d'entreprise

### CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

Recrutement et approche directe  
Audit, conseil, coaching  
Formation  
Accompagnement des carrières & des transitions

TRANSPORT



CHEFS D'ENTREPRISE,  
GAGNEZ EN EFFICACITÉ

**orcom**  
Expertise Comptable Audit & Conseil

- Près de **200 clients**
- **1 200 bulletins de paie** gérés mensuellement
- Une expérience **de plus de 30 ans** dans le secteur
- Une équipe **formée aux spécificités du transport**
- **Des relations privilégiées** avec les partenaires de la profession

2

## Loi de finances 2026

9

# PROJET LOI DE FINANCES 2026

## MESURES POUR LES PARTICULIERS

Retour sur les mesures importantes PLF 2026

Revalorisation du barème de l'IR de 0,9% (au lieu d'un gel du barème)

Tranches de revenu 2024	Taux	Tranches de revenu 2025 (PLF 2026)	Taux
Jusqu'à 11 497 €	0%	Jusqu'à 11 600 €	0%
De 11 498 € à 29 315 €	11%	De 11 601 € à 29 579 €	11%
De 29 316 € à 83 823 €	30%	De 29 580 € à 84 577 €	30%
De 83 824 € à 180 294 €	41%	De 84 577 € à 181 917 €	41%
Au-delà de 180 294 €	45%	Au-delà de 181 917 €	45%

# PROJET LOI DE FINANCES 2026

## MESURES POUR LES PARTICULIERS

### Retour sur les mesures importantes PLF 2026

- ✓ Pas de suppression de l'abattement de 10% pour les retraités
- ✓ Maintien de la réduction d'impôt sur le revenu pour frais de scolarité dans le secondaire et le supérieur
- ✓ Maintien de l'exonération d'IR pour les indemnités journalières pour affection longue durée initialement supprimée
- ✓ Prorogation de deux ans du mécanisme d'imputation du déficit foncier pour les dépenses de rénovation des "passoires thermiques"



# PROJET LOI DE FINANCES 2026

## MESURES POUR LES PARTICULIERS

### Mise en place du statut de bailleur privé

Dans le contexte d'une crise du logement, un nouveau dispositif serait mis en place pour relancer la construction neuve.

Pas de limite géographique, mais le dispositif est réservé aux immeubles d'habitation collectif.

Ce régime ouvrirait droit à un amortissement fiscal de 3,5% jusqu'à 5,5 % par an sur le prix d'acquisition du logement neuf net de frais.

**Il s'agit d'un amortissement fiscal, venant en déduction des revenus fonciers.**

Ce régime est plafonné est plafonné à 8 000 € par an et par foyer fiscal.

Toutefois les conditions d'éligibilité sont très restrictives : affectation à la résidence principale du locataire, plafond des loyers et ressources du locataires à prendre en compte, engagement de location minimum de 9 ans

# PROJET LOI DE FINANCES 2026

## MESURES POUR LES PARTICULIERS

### Prorogation de la contribution différentielle sur les hauts revenus

#### Prorogation de cette mesure avec des ajustements notamment en cas de perception de revenus exceptionnels

Cette contribution vise à instaurer une imposition minimale d'au moins 20% sur les hauts revenus.

##### Sur le champ d'application de la CDHR :

Selon les dispositions de l'article 224 du CGI, seuls sont concernés les contribuables fiscalement domiciliés en France et dont le revenu fiscal de référence « ajusté » excède :

- 250 000 € pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés ;
- 500 000 € pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à une imposition commune.

##### Sur le calcul de la CDHR :

La CDHR correspond à la différence positive entre :

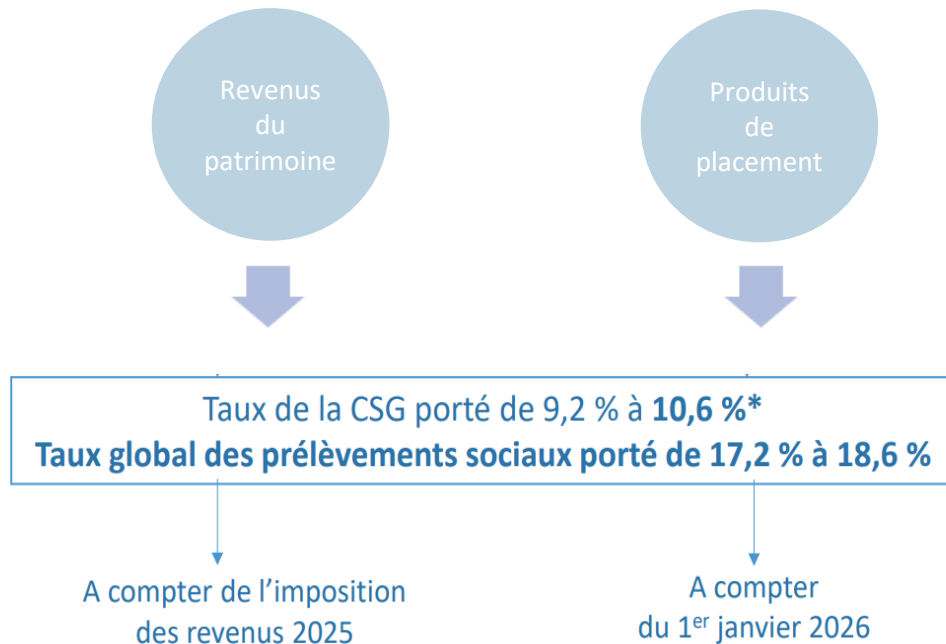
- 20 % du revenu fiscal de référence “retraité”, et
- l'imposition reconstituée des revenus, comprenant :
  - l'impôt sur le revenu,
  - la CEHR due au titre des revenus,
  - une majoration forfaitaire en fonction de la situation du foyer fiscal,
  - certains prélèvements libératoires de l'impôt sur le revenu.

Un **acompte obligatoire de 95 %** du montant estimé de la CDHR devra être versé entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre de l'année considérée. Son calcul suppose de connaître la totalité des revenus perçus depuis le 1<sup>er</sup> janvier et d'estimer ceux à percevoir en décembre.

# LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2026

## MESURES POUR LES PARTICULIERS

### HAUSSE DE LA CSG



Ne sont pas concernés :

- ✓ Les revenus fonciers
- ✓ Les PV immobilières
- ✓ L'assurance-vie
- ✓ Les PEL, CEL et PEP

# LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2026

## MESURES POUR LES PARTICULIERS

HAUSSE DE LA CSG : Revenus concernés par l'augmentation

Revenus  
du  
patrimoine

Plus-values sur titres

Plus-values à long terme  
professionnelles (départ en  
retraite)

BIC, BNC et BA non  
professionnels (LMNP)

Revenus réputés distribués

Produits  
de  
placement

Intérêts (produits de placement  
à revenu fixe)

Dividendes

Boni de liquidation

Dividendes BRUTS	200 000 €
IR 12,8%	25 600 €
PS 18,6%	37 200 €
Total	62 800 €
Montant net encaissé	137 200 €

Contre 60 000 € en 2025 !

# LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2026

## MESURES POUR LES PARTICULIERS

### Suspension de la réforme des retraites

Tableau d'évolution de l'âge légal de départ à la retraite et du nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier du taux maximum de 50% (taux plein).

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront aux retraites prenant **effet à compter du 1er septembre 2026**.

Année de naissance	Âge légal de départ à la retraite	Nombre de trimestres requis
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	62 ans et 9 mois (au lieu de 63 ans)	170 (au lieu de 171)
1965 (personnes nées du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars uniquement)	62 ans et 9 mois (au lieu de 63 ans et 3 mois)	170 (au lieu de 172)
1965 (personnes nées du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre)	63 ans (au lieu de 63 ans et 3 mois)	171 (au lieu de 172)

1966	63 ans et 3 mois (au lieu de 63 ans et 6 mois)	172
1967	63 ans et 6 mois (au lieu de 63 ans et 9 mois)	172
1968	63 ans et 9 mois (au lieu de 64 ans)	172
1969	64 ans	172

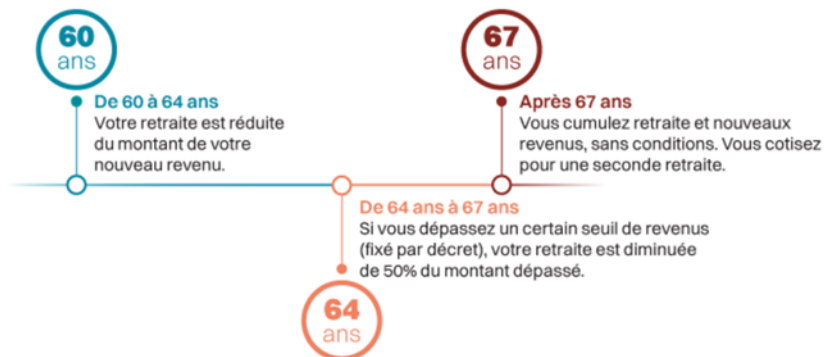
# LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2026

## MESURES POUR LES PARTICULIERS

### Cumul emploi retraite

Ces règles s'appliqueront pour les premières retraites qui débutent à partir du 1er janvier 2027.

#### Dispositifs de cumul emploi-retraite



#### À noter

Le délai de carence de six mois en cas de reprise d'activité chez le même employeur sera supprimé.

# PROJET LOI DE FINANCES 2026

## MESURES POUR LES ENTREPRISES

### CVAE

#### **Pas de baisse en 2026 !**

Pour rappel, ces 3 dernières années ont donné lieu à 4 modifications :

- ✓ LF 2023 : réduction de la CVAE de moitié en 2023 et suppression en 2024
- ✓ LF 2024 : réduction progressive de la CVAE entre 2024 et 2026 et suppression en 2027
- ✓ LF 2025 : gel de la CVAE entre 2025 et 2027, et suppression progressive entre 2028 et 2030
- ✓ Projet de loi de finances initial pour 2026 (article 11) : suppression progressive avancée à 2026-2028.

**Ce dernier point ne verra pas le jour. Dans l'état actuel des textes, la CVAE ne sera donc supprimée qu'en 2030 et les taux resteront stables entre 2025 et 2027.**

# PROJET LOI DE FINANCES 2026

## MESURES POUR LES ENTREPRISES

Montant du chiffre d'affaires (CA) HT	Taux d'imposition			
	CVAE 2025	CVAE 2026 et 2027 (idem 2024)	CVAE 2028 (idem 2025)	CVAE 2029
< 500 000 €	0 %	0 %	0 %	0 %
500 000 € ≤ CA ≤ 3 M€	$[0,063 \% \times (CA - 500\,000)] / 2,5M$	$[0,094 \% \times (CA - 500\,000 \text{ €})] / 2,5 M$	$[0,063 \% \times (CA - 500\,000)] / 2,5M$	$[0,031 \% \times (CA - 500\,000 \text{ €})] / 2,5 M$
3 000 000 € < CA ≤ 10 M€	$[0,113 \% \times (CA - 3 M) / 7M] + 0,063 \%$	$[0,169 \% \times (CA - 3 M) / 7 M] + 0,094 \%$	$[0,113 \% \times (CA - 3 M) / 7M] + 0,063 \%$	$[0,056 \% \times (CA - 3 M) / 7 M] + 0,031 \%$
10 M€ < CA ≤ 50 M€	$[0,013 \% \times (CA - 10 M) / 40 M] + 0,175 \%$	$[0,019 \% \times (CA - 10 M) / 40 M] + 0,263 \%$	$[0,013 \% \times (CA - 10 M) / 40 M] + 0,175 \%$	$[0,006 \% \times (CA - 10 M) / 40 M] + 0,087 \%$
> 50 M€	0,19 %	0,28 %	0,19 %	0,09 %

# PROJET LOI DE FINANCES 2026

## MESURES POUR LES ENTREPRISES

### Taxe sur les holdings patrimoniales

**Instauration d'une nouvelle taxe sur les actifs non professionnels dans les holdings patrimoniales.**

Une entité serait **concernée** par la taxe dès lors qu'elle remplit **cumulativement** les quatre conditions suivantes à la **date de clôture de l'exercice** :

La valeur vénale totale des actifs détenus par la société doit être  $\geq 5$  M€.



Contrôle de la société par une ou plusieurs personnes physiques  $\geq 50\%$  ou exercer en fait le pouvoir de décision dans la société.



**Les revenus passifs doivent représenter  $> 50\%$  du total**

(dividendes, intérêts, produits de créances, obligations, dépôts et cautionnements, redevances, droits d'auteur, loyers, produits de cession d'un actif générant des revenus relevant des catégories ci-dessus)



La société ne doit pas être contrôlée, directement ou indirectement, par une autre entité soumise à la taxe.

La taxe sur les actifs non professionnels dans les holdings patrimoniales s'applique un **taux unique de 20 %** sur la fraction de la valeur des titres correspondant aux actifs non professionnels : œuvres d'arts, bateau de plaisance, métaux précieux, véhicule de tourisme, logements ou résidences (mis à disposition gratuite ou à loyer minoré, ou faisant l'objet de locations fictives)...

## AUTRE ACTUALITE

# NOUVELLE ASSIETTE DE COTISATIONS SOCIALES DES INDEPENDANTS

### OBJECTIFS DE LA REFORME

#### **Simplifier le mode de calcul des cotisations sociales pour le rendre plus lisible**

Renforcement des cotisations de retraite et amoindrissement de la part de la CSG

#### **Assiette de calcul unifiée pour les cotisations sociales et la CSG/CRDS (ou presque !)**

Renforcement des droits à la retraite pour les travailleurs indépendants les plus modestes

#### **S'orienter vers une équité contributive entre les salariés et les indépendants**

Pour une carrière complète sur une « rémunération » équivalente au SMIC, volonté de garantir une pension égale à 85 % du SMIC net

## AUTRE ACTUALITE

# NOUVELLE ASSIETTE DE COTISATIONS SOCIALES DES INDEPENDANTS

### Travailleurs indépendants concernés



Artisans, commerçants, professionnels libéraux réglementés ou non, praticiens et auxiliaires médicaux (PAM)

Indépendamment du mode d'exercice de l'activité : applicable aux gérants majoritaires de SARL



Agriculteurs



1<sup>er</sup> janvier 2026



Travailleurs indépendants relevant du régime micro-social



Artistes



Marins

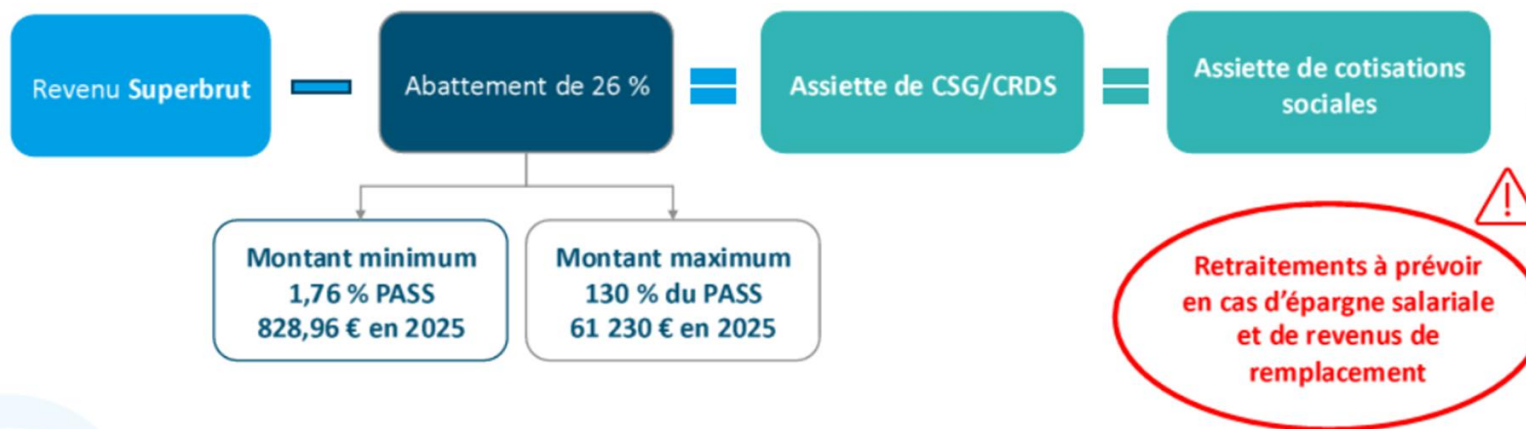


Mandataires sociaux assimilés salariés pour les cotisations de sécurité sociale (gérant non majoritaire d'une SARL, Président et directeur général de SAS, etc.)

## AUTRE ACTUALITE

# NOUVELLE ASSIETTE DE COTISATIONS SOCIALES DES INDEPENDANTS

### UNE ASSIETTE UNIQUE



## Éléments constitutifs du Superbrut



Travailleurs indépendants concernés	Éléments constitutifs du superbrut	
Gérant majoritaire de SARL à l'IS	<b>Rémunération du mandat</b> = Sommes, avantages et accessoires en nature ou en argent perçus par les travailleurs indépendants pour l'exercice de ses fonctions <b>+</b> <b>Part des dividendes excédant 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes inscrites en compte courant</b>	
EI et EIRL à l'IS	Rémunération	<b>+</b> <b>Part des revenus qui excède 10 % du bénéfice net</b> <b>+</b> <b>Pour les EIRL, et lorsque ce montant est supérieur, 10 % à la valeur des biens du patrimoine affecté constaté en fin d'exercice</b>

## Secteur du transport

### Taxe sur l'utilisation par les poids lourds de certaines voies du domaine public routier

La taxe sur l'utilisation par les poids lourds de certaines voies du domaine public routier est une taxe payée par les entreprises de transport en contrepartie de l'usage de certaines routes publiques, en vue de faire contribuer le transport routier aux coûts d'entretien des infrastructures et à internaliser les impacts environnementaux (pollution, bruit, congestion).

La loi de finances pour 2026 aménage cette taxe sur plusieurs points.

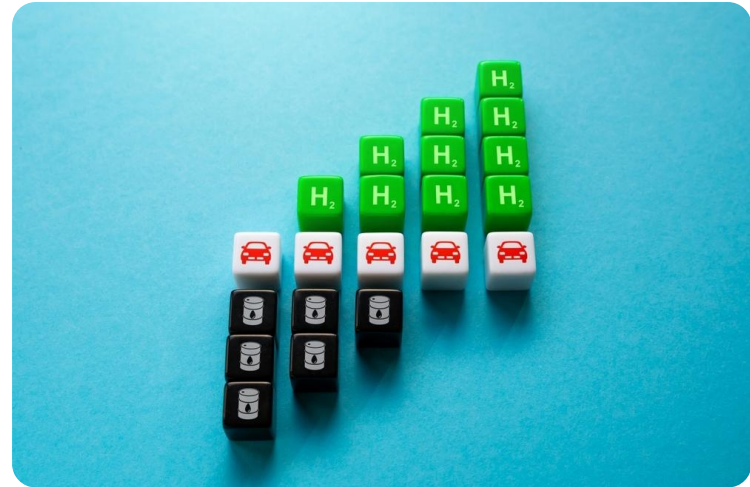


# Secteur du transport

## Taxes diverses applicables dans les transports

La loi de finances pour 2026 supprime :

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, la taxe incitative relative à l'utilisation d'énergie renouvelable dans les transports due par les redevables de l'accise sur les énergies et perçue sur les produits relevant des catégories fiscales des gazoles et des essences
- La taxe incitative relative à la réduction de l'intensité d'émission de gaz à effet de serre dans les transports due par les personnes qui mettent à la consommation, en France, les produits relevant des catégories fiscales des gazoles et des essences, qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026



## Secteur du transport

### Exonération de TVA aux transports de marchandises entre la Martinique et la Guadeloupe

Jusqu'à présent, les opérations de transports aériens et maritimes de voyageurs et de marchandises effectuées entre les collectivités d'outre-mer, ainsi qu'à l'intérieur de ces collectivités, relevaient d'un taux nul de TVA.

En revanche, les transports aériens de marchandises effectués entre la Martinique et la Guadeloupe étaient taxés au taux de TVA de 2,1 %.

La loi de finances pour 2026 étend le taux de 0 % aux transports aériens de marchandises effectués entre la Martinique et la Guadeloupe.



# Secteur du transport

## RAPPEL DISPOSITIF DE SURAMORTISSEMENT

### Dispositifs de suramortissement

**Rappel :** Le suramortissement est un dispositif de faveur qui permet une déduction exceptionnelle de manière extra-comptable et qui est répartie de manière linéaire sur la durée d'amortissement.

Généralement la déduction exceptionnelle est comprise entre 20% et 60% du montant de l'investissement.

➔ *Incitation du législateur à orienter les investissements des entreprises en faveur de l'énergie verte*

Date d'acquisition	Énergie	Véhicules concernés (PTAC en tonnes)		
		2,6 ≤ PTAC < 3,5	3,5 ≤ PTAC < 16	16 ≤ PTAC
Du 1-1-2019 au 31-12-2030	- gaz naturel - biométhane carburant - carburant ED95			
Du 1-1-2020 au 31-12-2030	- combinaison gaz naturel et gazole (« dual fuel type 1A ») - carburant B 100	Suramortissement de 20 % <sup>(1)</sup>	Suramortissement de 60 % <sup>(1)</sup>	Suramortissement de 40 % <sup>(1)</sup>
Du 1-1-2019 au 31-12-2024	- électricité - hydrogène			
Du 1-1-2024 au 31-12-2030 (date d'acquisition ou de transformation)	- électricité/hydrogène (« retrofit »)	Suramortissement de 20 % <sup>(2)</sup>	Suramortissement de 60 % <sup>(2)</sup>	Suramortissement de 40 % <sup>(2)</sup>
Du 1-1-2025 au 31-12-2030	- électricité - hydrogène	Suramortissement de 40 % <sup>(3)</sup>	Suramortissement de 115 % <sup>(3)</sup>	Suramortissement de 75 % <sup>(3)</sup>

1. Le taux du **suramortissement** s'applique à la valeur d'origine du bien.
2. Le taux du **suramortissement** s'applique au coût de la transformation.
3. Le taux du **suramortissement** s'applique aux coûts supplémentaires.

# Secteur du transport

## Rappel

EX TICPE – Accise sur les produits énergétiques

**Rappel : Nouvelles modalités de remboursement**

Depuis le 1er janvier 2025, transfert à la DGFIP de la gestion des demandes de remboursement de l'accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (nouvelle dénomination de la TICPE) déposées par :

- les exploitants taxis,
- les transporteurs collectifs routiers de personnes (TCRP),
- **les transporteurs routiers de marchandises (TRM),**

Pour rappel, ces demandes de remboursement d'accise sont effectuées sur votre déclaration de TVA, où vous indiquez le montant à rembourser.



# Secteur du transport

## Point de vigilance

EX TICPE – Accise sur les produits énergétiques

Nouvelles modalités de remboursement

### Etat récapitulatif annuel

Le décret n° 2025-255 du 19 mars 2025 précise que les entreprises qui bénéficient d'un tarif réduit d'accise **doivent tenir à disposition de l'administration un état récapitulatif annuel (ERA) des quantités de carburant acquises.**

L'ERA doit être établi pour chaque année civile **au plus tard le 31 janvier de l'année suivante (pour 2025, avant le 31 janvier 2026).** Il détaille, pour l'année concernée, les quantités acquises de carburants qui donnent droit au tarif réduit d'accise.

Un simulateur est disponible sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) pour vous accompagner dans cette démarche et vous aider à créer l'ERA de l'année 2025, selon votre activité (DINR).

Rappel : Les factures réellement consommées doivent être conservées pendant 3 ans. En cas de contrôle, elles prouvent les quantités achetées, le lieu d'achat, la nature du carburant et l'identification du véhicule.

# Secteur du transport

## Point de vigilance

EX TICPE – Accise sur les produits énergétiques

Nouvelles modalités de remboursement



### Simulateur dédié aux remboursements d'accise sur les produits pétroliers TRANSPORTEURS ROUTIERS

2026.01.01

Année 2026

Année 2025

Ce simulateur a pour objectif d'accompagner les transporteurs routiers de marchandises (TRM) et les transporteurs collectifs routiers de personnes (TCRP) dans la détermination du montant d'accise sur les produits pétroliers éligible au remboursement au sens des articles L.312-51 et L.312-53 du CIBS.

Importation

#### Sélectionnez les critères :

Avez-vous une activité économique en France ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Numéro SIREN	<input type="text"/>
Dénomination sociale	<input type="text"/>
Année concernée	<input type="text" value="2026"/>

### EX TICPE – Accise sur les produits énergétiques

#### Nouvelles modalités de remboursement

A partir du 1er janvier 2026, les taux d'accise sur le gazole et l'essence changent.

Des tableaux récapitulatifs présentant ces évolutions sont consultables sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) sur la page dédiée aux remboursements d'accise sur les produits pétroliers.

Catégorie de consommateur	Période concernée	Type de carburant	Corse	Île-de-France	Autres régions	Tarif forfaitaire pondéré
Transporteurs routiers de marchandises ( <a href="#">art L.312-53</a> du CIBS)	2025	Gazole	14,21	17,45	15,56	15,75
	À compter du 1er janvier 2026		14,21	<b>15,56</b>	15,56	<b>Suppression</b>
Transporteurs collectifs routiers de personnes ( <a href="#">art L.312-51</a> du CIBS)	2025	Gazole	20,21	23,45	21,56	21,75
	À compter du 1er janvier 2026		20,21	<b>21,56</b>	21,56	<b>Suppression</b>



3

## Focus sur les contrôles fiscaux

33

# ACTUALITÉ FISCALE CONTENTIEUX

## Rapport d'activité 2024 publié par l'administration fiscale

**16,7 Md€**

de redressement  
ont été réclamés aux  
particuliers et aux  
entreprises en 2024

**11,4 Md€**

ont été encaissés  
par les agents  
de la DGFIP

### L'année 2024 est marquée par :

- Une accélération de la modernisation (*numérique, IA, transformation des services*).
- Une hausse record des résultats du contrôle fiscal, dans la continuité du plan interministériel de 2023.
- Un renforcement des moyens : +256 emplois dédiés au contrôle fiscal en 2024 (+800 sur 3 ans).

3

## ACTUALITE FISCALE CONTENTIEUX

Rapport d'activité 2024 publié  
par l'administration fiscale

**124 806** contrôles sur  
pièces de professionnels

**28 554** contrôles fiscaux  
externes sur place pour  
professionnels

Entreprises

Particuliers

**1 008 486** contrôles sur  
pièces IR particuliers

**46 000 déclarations**  
corrigées avant taxation

**2 176 dossiers** transmis à l'autorité judiciaire (+15 %)

3

Développement de l'IA

56%

En 2024, le data Mining représentait **56 %**  
de la programmation du contrôle fiscal

L'utilisation accrue de l'IA rend  
les contrôles plus ciblés .

Les secteurs fortement exposés :  
TVA, prix de transfert, immobilier,  
cryptos, activité internationale.

Hausse des obligations déclaratives et  
numériques : Facturation électronique

Retour sur les contrôles fiscaux  
de l'année 2025

Valeur locative et fiscalité locale (CFE, Taxe foncière)	TVA/TVS	Charges déductibles de l'IS (provisions...)
Facturation des filiales / flux intra-groupe	Justificatifs des frais (déplacement, hôtels...)	IR et IFI

4

## La réforme de la facturation électronique

38

## QUELQUES CHIFFRES



20 à 25 Mds de perte  
sur la TVA



90% d'économie par rapport  
au traitement papier



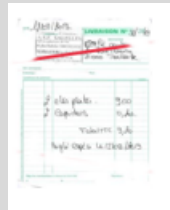
2,5Mds de factures dont  
3% de factures au format  
numérique en France  
(vs 30% dans le monde)



30% de réduction du  
temps de traitement

# QU'EST-CE QU'UNE FACTURE ELECTRONIQUE

NON CONFORME



Format PDF autorisé  
en émission jusqu'au  
31/12/27 à charge pour  
les plateformes de  
les transformer dans un  
des 3 formats du socle

CONFORME



Facture hybride / Factor-X  
Format « Hybride » contenant un PDF et un  
fichier structuré (XML)

3

# LA FACTUR-X : PRESENTATION VISUELLE

Côté Pile



Côté Face

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
- <rsm:CrossIndustryInvoice xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
  xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:standard:ReusableAggregateBusinessInforma
- <rsm:ExchangedDocumentContext>
  - <ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
    <ram:ID>urn:un:unece:uncefact:16931:2017</ram:ID>
  </ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
</rsm:ExchangedDocumentContext>
- <rsm:ExchangedDocument>
  <ram:ID>FA-2021-00325</ram:ID>
  <ram:TypeCode>380</ram:TypeCode>
  - <ram:IssueDateTime>
    <udt:DateTimeString format="102">20211231</udt:DateTimeString>
  </ram:IssueDateTime>
</rsm:ExchangedDocument>
- <rsm:SupplyChainTradeTransaction>
  - <ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem>
    - <ram:AssociatedDocumentLineDocument>
      <ram:LineID>70752771</ram:LineID>
    </ram:AssociatedDocumentLineDocument>
    - <ram:SpecifiedTradeProduct>
      - <ram:Name>
        - <![CDATA[
          FACTURE FA210301 DU 31/10/2021
        ]]>
      </ram:Name>
    </ram:SpecifiedTradeProduct>
    - <ram:SpecifiedLineTradeAgreement>
      - <ram:GrossPriceProductTradePrice>
        <ram:ChargeAmount>0.00</ram:ChargeAmount>
        <ram:BasisQuantity unitCode="C62">1.00</ram:BasisQuantity>
      </ram:GrossPriceProductTradePrice>
      - <ram:NetPriceProductTradePrice>
        <ram:ChargeAmount>0.00</ram:ChargeAmount>
        <ram:BasisQuantity unitCode="C62">1.00</ram:BasisQuantity>
      </ram:NetPriceProductTradePrice>
    </ram:SpecifiedLineTradeAgreement>
    - <ram:SpecifiedLineTradeDelivery>
      <ram:BilledQuantity unitCode="C62">1.00</ram:BilledQuantity>
    </ram:SpecifiedLineTradeDelivery>
    - <ram:SpecifiedLineTradeSettlement>
      - <ram:ApplicableTradeTax>
        <ram:TypeCode>VAT</ram:TypeCode>
        <ram:CategoryCode>S</ram:CategoryCode>
        <ram:RateApplicablePercent>20.00</ram:RateApplicablePercent>
      </ram:ApplicableTradeTax>
      - <ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation>
        <ram:LineTotalAmount>0.00</ram:LineTotalAmount>
      </ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation>
    </ram:SpecifiedLineTradeSettlement>
  </ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem>
- <ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>
  - <ram:SellerTradeParty>
    - <ram:Name>
      - <![CDATA[
  
```



# NOUVEAU CALENDRIER D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

## QUI ET QUAND ?



1<sup>er</sup> septembre 2026



1<sup>er</sup> septembre 2027

RECEPTION



Grandes entreprises



ETI



TPE / PME

EMISSION



Grandes entreprises



ETI



TPE / PME

GE

Autres entreprises

ETI

< 5 000 pers  
CA < 1 500 M€  
ou Bilan 2000 M€

PME

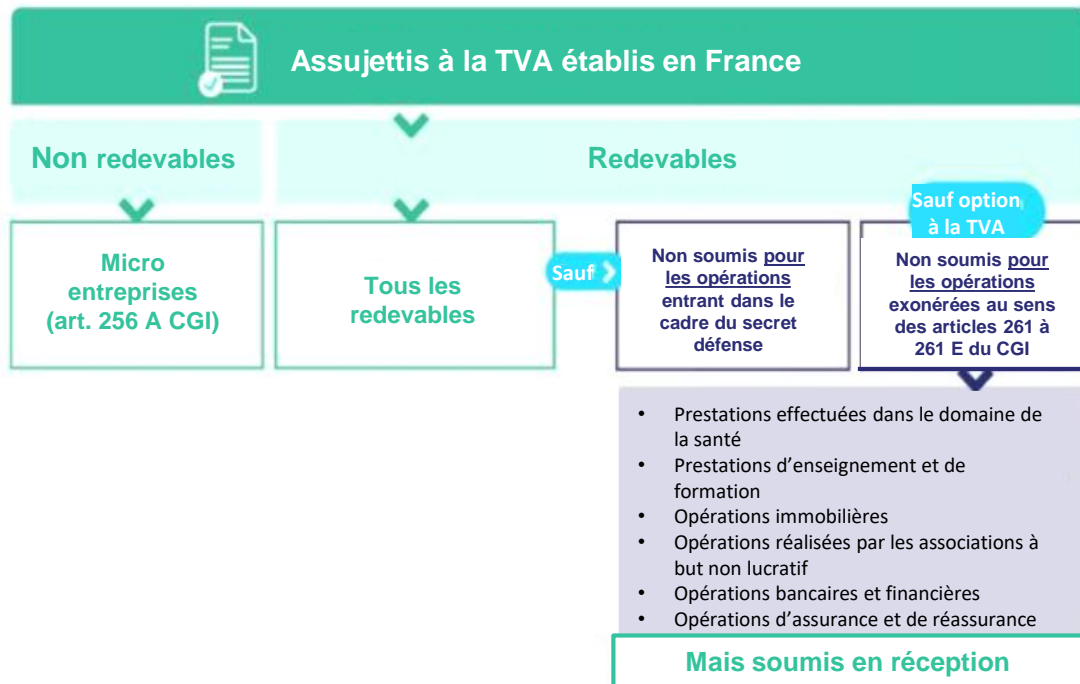
< 250 pers  
CA < 50 M€  
ou Bilan < 43 M€

TPE

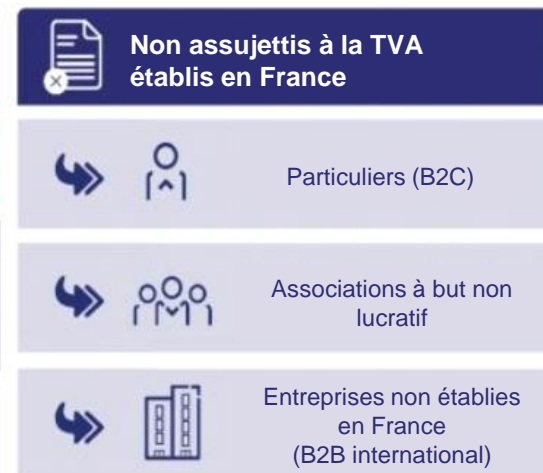
< 10 pers  
CA < 2 M€

# QUI EST CONCERNÉ ?

## Organismes concernés par la réforme

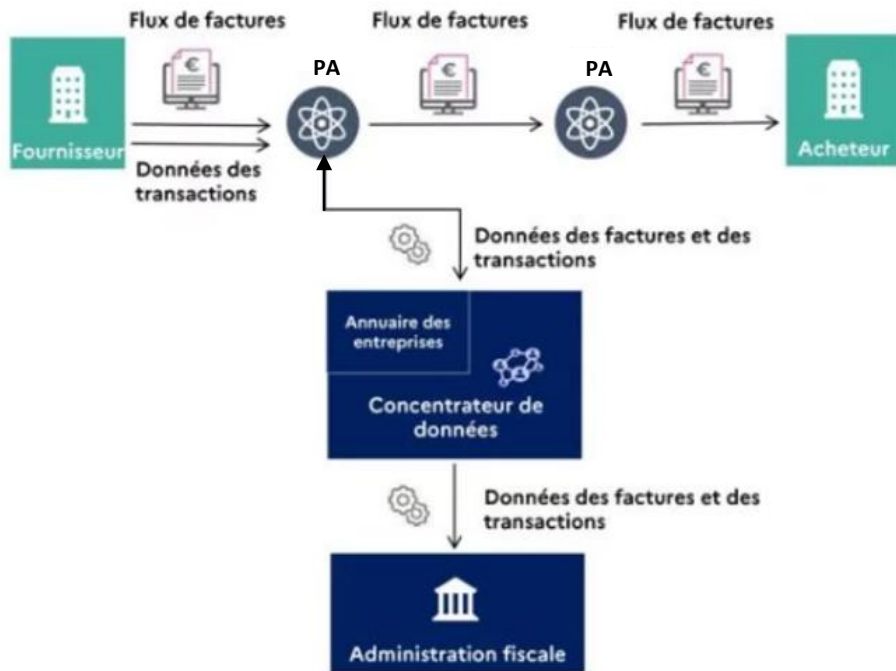


## Non concernés par la réforme



# SCHÉMA DE TRANSMISSION

## Circuit de transmission des factures et des données



Emetteurs et destinataires

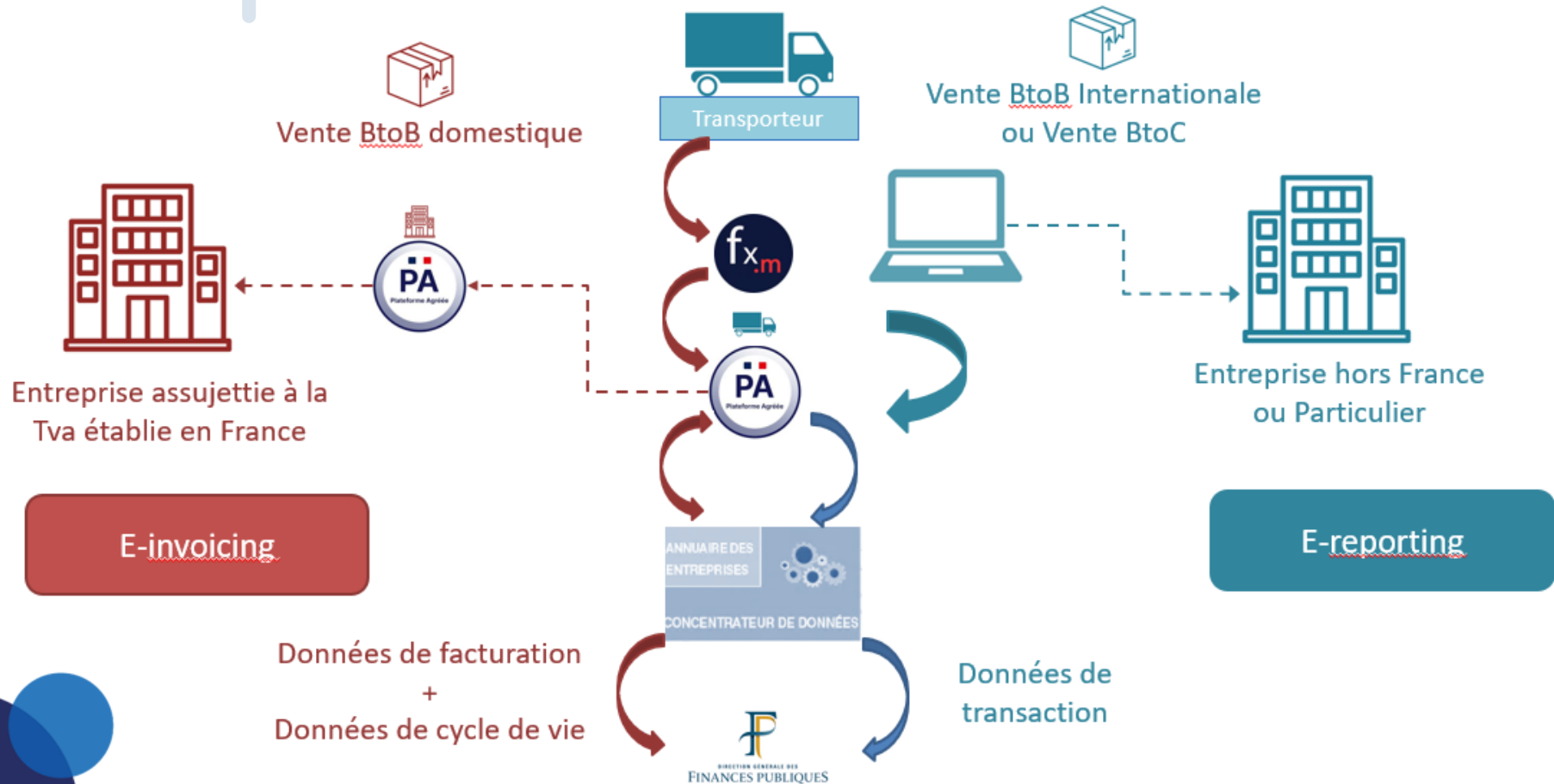


Acteurs publics



Plateformes agréées (PA)

# EXEMPLE DE TRANSMISSION DANS LE TRANSPORT



# LES TRAVAUX PRÉALABLES A LA RÉFORME



## Mentions obligatoires d'une facture

- Date de la facture
- Numéro unique de facture
- Date de la vente ou de la prestation de services
- Nom du vendeur
- Adresse du vendeur
- N° Siret du vendeur
- Nom du client
- Adresse du client
- Adresse de facturation (si différente de l'Adresse du client)
- N° du bon de commande (si établi préalablement par l'acheteur)
- N° Tva du vendeur (et de l'acheteur si professionnel)
- Quantité des articles
- Dénomination précise des articles
- Prix unitaire HT
- Le Taux de Tva applicable (mention article d'exonération »
- La somme totale HT
- La somme totale TTC
- Les réductions de prix (RRR, escompte)
- La date d'échéance ou le délai de paiement
- Les conditions d'escompte
- Les taux de pénalités en cas de retard de paiement
- La mention de l'indemnité forfaitaire de 40 euros

## Mentions obligatoires d'une facture

- N° Siret du client
- L'adresse de livraison des biens si elle est différente de l'adresse de facturation.
- L'option de paiement de la TVA sur les débits
- Les opérations donnant lieu à la facture sont constitués exclusivement de livraisons de biens ou de prestations de services ou des deux catégories



# LES DIFFÉRENTES ÉTAPES



Choix d'une Solution  
Compatible



Choix d'une  
Plateforme Agréée



Réflexion stratégique à anticiper d'un point de vue  
organisationnel et technique

# CRITÈRES ET PRÉREQUIS POUR CHOISIR SA PA



## Gérer les cas d'usage les plus courants

Elle doit couvrir les scénarios les plus fréquents dans le traitement des factures



## Permettre le partage des données de traitement avec l'expert-comptable

Elle doit offrir un partage sécurisé et fluide des données avec l'expert-comptable



## Assurer la gestion des factures émises et reçues

Elle doit garantir une gestion complète des factures, qu'elles soient émises ou reçues

# CRITÈRES ET PRÉREQUIS POUR CHOISIR SA PA



## Gérer les flux hybrides

Elle doit pouvoir gérer tous types de flux (B2C, B2Bint, B2G) et dans tous types de formats (electronic mais aussi numerique PDF, image, et papier)



## Adaptabilité

Possibilité de gérer la chaine complète :  
l'intégration comptable,  
l'interopérabilité, demande d'achat,  
commande, réceptions, rapprochement  
facture sur commande, gestion des  
paiements, gestion du budget, piste  
d'audit

# AUTO DIAGNOSTIC FLASH PROPOSÉ PAR ORCOM

## Auto diagnostic Flash

Réalisation d'un diagnostic flash permettant un auto diagnostic sur les fonctions « réception » de factures fournisseurs et « émission » de factures clients.



### Notation de 1 à 5 :

- La complexité des flux
- L'organisation du client
- La digitalisation

### Exemple de résultat du diagnostic flash

#### Emission

Catégorie	Score	Notation
Complexité des flux / échanges	3.6 / 5	★★★★☆
Organisation	3.3 / 5	★★★★☆
Digitalisation	2 / 5	★★★☆☆
<b>Total</b>		<b>3 / 5</b>

#### Réception

Catégorie	Score	Notation
Complexité des flux / échanges	4.3 / 5	★★★★★
Organisation	3.3 / 5	★★★★☆
Digitalisation	2 / 5	★★★☆☆
<b>Total</b>		<b>3.2 / 5</b>

# DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL PROPOSÉ PAR ORCOM

## Diagnostic Organisationnel



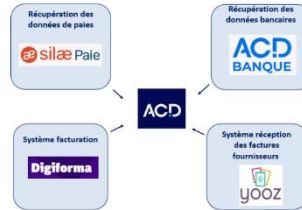
Réalisation d'un **diagnostic approfondi** sur les fonctions « réception » de factures fournisseurs et « émission » de factures clients.



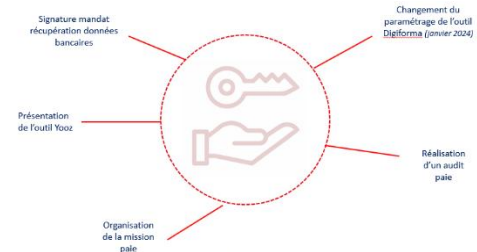
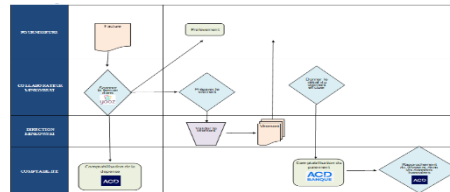
*Diagnostic réalisé par un intégrateur ORCOM, spécialiste de la facturation électronique.*

Le diagnostic vous permettra de bénéficier de :

1. La cartographie de votre système actuel
3. Nos conclusions et recommandations
4. Une proposition de plan d'actions



2. Un logigramme pour la fonction réception et émission



## VOS CONTACTS



**Emmanuelle  
DELFOSSE**

ORCOM  
Consultante Droit fiscal

**[edelfosse@orcom.fr](mailto:edelfosse@orcom.fr)**  
**02 38 77 76 81**



**Philippe  
ROBINO**

ORCOM - Expert-comptable,  
Commissaire aux comptes

**[probino@orcom.fr](mailto:probino@orcom.fr)**  
**01 53 79 63 63**

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**